

Montréal, le 13 septembre 2010

Monsieur Germain Tremblay,  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
Direction des affaires régionales et du soutien aux  
opérations Énergie, Mines et Territoire  
5700, 4e Avenue Ouest, local RC 20  
Québec (Québec) G1H 6R1

## **OBJET : Commentaires sur le Plan d'aménagement des terres publiques**

Monsieur le Coordonnateur,

L'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER) remercie le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) pour l'occasion qu'il lui offre de commenter le projet de Plan d'aménagement des terres publiques (PATP) actuellement en finalisation. Afin d'apporter une contribution positive à la démarche de longue date entreprise par le gouvernement du Québec, l'AQPER a procédé à des consultations auprès de ses membres. Les observations, commentaires et recommandations qui suivent sont le résultat de ce processus.

### **Une démarche justifiée**

L'AQPER salue le travail important mené à ce jour par le gouvernement du Québec et plus particulièrement par le MRNF, qui a la maîtrise d'œuvre de ce projet. L'objectif poursuivi, soit le développement d'une vision intégrée du territoire public pour l'ensemble des ministères et organismes concernés, devrait simplifier les démarches d'acquisition de connaissances pour nos membres. Nous espérons que cette façon de faire mettra un terme au traitement cloisonné de l'information par chaque ministère et qu'elle éliminera les dédoublements d'information et les informations parfois contradictoires. La disponibilité d'une information complète, homogène et cohérente dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental, voilà une mesure de support à l'industrie structurante.

Nous constatons que les différents plans déposés par les directions régionales du MRNF comportent l'identification des bassins hydrographiques des sites à potentiel hydrique supérieur à 50 MW. Un tel exercice n'a cependant pas été fait pour les sites dont la puissance y serait inférieure. Ce constat ne permet donc pas l'identification et la valorisation des sites dotés des meilleurs potentiels ou l'ordonnement des mises en service des projets en fonction de la courbe des coûts croissants. De plus, les sites à plus faible potentiel hydroélectrique présentent des possibilités de développement économique réelles et sont donc un attrait majeur, non seulement pour les développeurs, mais également les pour les communautés. À preuve, Hydro-Québec Distribution annonçait à l'été 2010 près de 150 MW de projets hydroélectriques communautaires d'une puissance de moins de 50 MW. Dans un processus d'amélioration continu, nous recommandons au gouvernement du Québec de doter le PATP d'un système d'information géographique (SIG) présentant cette information et de le rendre accessible au public tel que le fait le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario<sup>1</sup>. Cette information complète faciliterait, entre autres, le processus d'analyse et d'étude préliminaire pour les développeurs et les instances réglementaires et une concentration des efforts dans les étapes de conceptualisation et d'ingénierie de détail. Elle permettrait aussi une consultation préalable plus extensive des populations vivant à proximité des sites à fort potentiel de développement.

Quant à l'information relative au secteur éolien, l'AQPER tient à rappeler que l'étude réalisée par Hélimax avait pour mandat d'évaluer le potentiel éolien du Québec dans le but ultime de créer un inventaire et des opportunités de prospection sur le territoire québécois. Pour ce faire, et compte tenu de l'enveloppe budgétaire disponible, certains choix méthodologiques se sont imposés, entre autres, relativement à la résolution à laquelle les données ont été analysées. Ce faisant, l'application des données recueillies à des fins de création d'une documentation légale à grande portée est très conservatrice et omet fort probablement plusieurs sites éoliens à bon potentiel comportant une grande faisabilité technique ou réglementaire. De plus, toute étude de potentiel éolien comporte des incertitudes raisonnables devant être traitées localement afin d'en déterminer la validité. Encore une fois, l'addition de ces incertitudes peut avoir retiré certains sites forts intéressants pour les communautés. L'aspect dynamique du domaine éolien et les récents appels d'offres d'Hydro-Québec ont également beaucoup modifié le portrait du potentiel éolien au Québec, procurant d'autant plus le statut de référence pour la prospection à l'étude d'Hélimax. Une attention particulière devra donc être portée à cette situation afin de poursuivre la valorisation du potentiel dans un esprit de mouvance adapté à ce type de production en forte croissance au Québec depuis les dernières années.

#### **Une nécessaire coordination entre les différents paliers décisionnels**

Forts de cette démarche unifiée et d'une meilleure cohérence de l'information entre les ministères et organismes impliqués dans le processus de valorisation des potentiels énergétiques présents sur le territoire québécois, les promoteurs et développeurs à l'œuvre

---

<sup>1</sup> [www.mnr.gov.on.ca/en/Business/Renewable/2ColumnSubPage/STEL02\\_167279.html](http://www.mnr.gov.on.ca/en/Business/Renewable/2ColumnSubPage/STEL02_167279.html)

dans le secteur des énergies renouvelables seront à même de planifier de façon plus efficiente les projets avec lesquels ils souhaitent aller de l'avant. C'est, du moins, le résultat auquel ils s'attendent au terme de la réforme de l'aménagement des terres publiques.

L'actuelle inadéquation entre les volontés de certaines municipalités, les règlements de contrôle intérimaire (RCI) qu'elles adoptent au niveau régional et le développement énergétique attendu dans la stratégie et les plans d'action gouvernementaux<sup>2</sup> nous amène à nous questionner sur le résultat final de la démarche de planification intégrée propre au PATP. De fait, les membres de l'AQPER redoutent de s'investir dans le développement de projets sur la base d'une conformité à un usage autorisé par le PATP et de voir par la suite le développement interdit au niveau municipal.

Bien que, théoriquement, les prochains schémas d'aménagement municipaux devront être conformes au PATP, il n'en demeure pas moins que dans l'attente de cette mise à jour, de grandes ambiguïtés improductives persistent. Cette ambiguïté entre un RCI et le PATP occasionne une hausse du capital à risque pour la phase de développement des projets. De plus, elle ajoute une rigidité réglementaire supplémentaire pour les développeurs qui voudraient prospecter certains sites et qui devront investir d'importantes sommes en frais de prospection sur les sites couverts par plusieurs couches législatives empêchant le développement énergétique. Ceci rend la base de donnée créée par les PATP inutile et freine l'avancement de la filière. Afin de permettre la réalisation des objectifs gouvernementaux en matière de développement énergétique renouvelable, et de le faire au moindre coût, l'AQPER demande une clarification rapide des zones où le développement énergétique est et sera permis et de celles où il ne le sera pas. À ce propos, la reconnaissance du statut dynamique du PATP et sa capacité de s'adapter aux demandes ne procurent en rien la réduction du risque réglementaire annoncée.

Somme toute, l'AQPER salue la volonté d'harmonisation soutenue par le PATP. Ses membres considèrent qu'à l'instar de l'Ontario, le développement d'applications géomatiques bonifierait la démarche en répondant aux besoins techniques de l'industrie des énergies renouvelables. Cependant, l'AQPER est d'avis que la démarche ne clarifie en rien l'ambiguïté liée à l'application du principe de subsidiarité dans la gestion du territoire québécois. Cette zone grise occasionne des coûts économiques et sociaux importants pour l'ensemble de la société. Certes, des mécanismes de révision statutaire doivent faire partie intégrante de la démarche, mais ce processus ne peut se faire continuellement. Le cas échéant, la démarche d'harmonisation et de planification intégrée deviendra rapidement anarchique et improductive.

L'AQPER souhaite que ces observations, suggestions et recommandations contribuent à la réussite du projet et demeure disponible pour toute rencontre de travail jugée à propos.

---

<sup>2</sup> Stratégie énergétique du gouvernement du Québec, Plan d'action contre les changements climatiques ou Plan d'action de développement durable.

Espérant le tout conforme à vos attentes, je vous prie d'agréer, M. Tremblay, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le président-directeur général

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Samray', is written over the typed name. The signature is fluid and cursive, with a large initial 'J' and 'S'.

Jean-François Samray